

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 077-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.284

Déposée le: 15.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
Schnegg (Champoz, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Soutien des entreprises suisses dans le cadre des investissements des centres de formation, hautes écoles et universités

Les entreprises industrielles suisses actives dans la fabrication de biens d'investissement (machines, appareillages, installations de production) sont reconnues sur l'ensemble des marchés mondiaux pour la qualité de leurs produits et pour leurs capacités innovatrices.

Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, la plupart des centres de formation (écoles professionnelles, écoles des métiers, hautes écoles, universités) ont de plus en plus tendance à acheter des biens d'investissement provenant de fournisseurs étrangers et ce apparemment pour des raisons financières. Dans ce contexte, il convient de noter que les budgets globaux des dites écoles n'ont pas été réduits.

Cette situation a pour conséquence que de plus en plus de professionnels arrivant sur le marché du travail n'ont pas pu se familiariser avec les produits développés et fabriqués dans notre pays.

Des entreprises suisses sont aujourd'hui obligées de prêter gratuitement certaines machines à ces institutions si elles ne veulent pas disparaître des radars des futurs travailleurs formés dans notre pays. Il s'agit bien souvent d'investissements à six, voire sept chiffres pour ces sociétés.

Au vu de la situation économique particulièrement difficile pour ces entreprises (franc fort, etc.), il ne leur sera hélas plus possible de mettre leurs produits à disposition des institutions de formation, ce qui aura un impact très négatif pour la formation de la relève.

Il faut noter également que le financement de ces institutions intervient principalement par le biais de l'impôt. Or l'ensemble des contribuables, personnes physiques et personnes morales, ne peut que tirer profit de la compétitivité et de la santé économique de nos entreprises.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les autorités sont-elles informées de cette situation ?
2. Comment un mécanisme de préférence nationale pourrait-il être mis en place pour sauvegarder les intérêts de l'industrie suisse, sachant que les pays dans lesquels sont implantés les principaux concurrents des industriels suisses n'hésitent pas à soutenir massivement leurs industries (Europe, Asie, USA) ?
3. Serait-il envisageable d'augmenter le budget des investissements de ces institutions si elles s'engagent à acheter des produits fabriqués en Suisse ?
4. Les budgets mis à disposition des institutions de formation ne semblent pas avoir été revus à la baisse. Comment donc expliquer que l'argumentation budgétaire soit régulièrement utilisée pour justifier l'acquisition de biens d'investissement auprès de fournisseurs étrangers ? Est-ce dû principalement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes suite à l'affaiblissement du cours de l'euro depuis 2007 déjà ?
5. Au cours des prochaines années, le canton va consentir de lourds investissements pour la formation et plus particulièrement dans le cadre du Campus Bienne. Que pense faire le canton pour favoriser les entreprises nationales et permettre ainsi aux futurs professionnels de se familiariser avec les produits fabriqués dans notre pays ?
6. Existe-t-il déjà des prévisions budgétaires par rapport aux investissements (machines, installations, appareillage, moyens de production, etc.) qui seront réalisés dans le cadre de cet important projet ? Et si oui peuvent-ils être communiqués ?
7. Le canton est-il prêt à intervenir au niveau fédéral pour soutenir les industriels suisses dans le cadre des importants investissements consentis par les écoles polytechniques fédérales ?
8. Pour les institutions de formation dépendant du canton, est-il possible de donner les évolutions subies durant les dix dernières années pour :
 - a. les frais de personnel (en % et montant) ;
 - b. les charges administratives (en % et montant) ;

- c. les autres frais généraux (en % et montant) ;
- d. les investissements en machines, installations, appareillage, moyens de production (en % et montant) ?